CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA

RAPPORT ANNUEL

1981



L'Assemblée des délégués est l'organe suprême de la Chambre d'agriculture du Jura. Elle est formée de l'ensemble des délégués des 178 organisations membres à raison de deux délégués pour chaque organisation.

Le comité et le bureau

MM. Luc Fleury, agriculteur, Porrentruy, président *
Jean Paupe, agriculteur, Seleute, vice-président *
Blaise Oriet, Ing. ETS, Delémont, secrétaire *
Bernard Beuret, directeur, Delémont *

Mme Mathilde Jolidon, Le Prédame *

Mme Brigitte Girardin, Cornol

MM. Claude Ackermann, agriculteur, Bourrignon Jean Boillat, agriculteur, Muriaux Rémi Cattin, agriculteur, Courroux Maurice Cuttat, agriculteur, Bonfol Pierre Frund, agriculteur, Courchapoix Robert Frund, directeur, Courgenay Isaac Gerber, agriculteur, Les Rouges-Terres Roland Hügli, agriculteur, Miécourt Hubert Marchand, agriculteur, Monturban Fernand Quiquerez, agriculteur, Grandfontaine Denis Prêtre, agriculteur, Boncourt (démissionnaire) Joseph Schaffner, agriculteur, Bourrignon Robert Villat, agriculteur, Les Rottes Camille Wermeille, agriculteur, Saignelégier Joseph Willemin, agriculteur, Epauvillers Pierre Wüthrich, agriculteur, Courtételle

Les vérificateurs des comptes

MM. Joseph Comte, gérant, Courtételle, titulaire Henri Laville, agriculteur, Chevenez, tit. Robert Piquerez, agriculteur, Montenol, tit. Yves Courbat, agriculteur, Buix, suppléant François Rossé, instituteur, Boncourt, suppl.

^{*} membres du bureau.

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA

RAPPORT ANNUEL 1981

Tab	Table des matières		Page		
1.	Procès-verbal de la 6e assemblée des délégués du 13 mars 1981 à Alle		2	-	7
2.	Rapport d'activité 1981		9	-	22
2.1.	Introduction				9
2.2.	Problèmes d'actualité		9	-	16
2.3.	La Chambre d'agriculture du Jura, expression de la profession		16	_	18
2.4.	Activités du secrétariat		19	-	21
2.5.	Conclusion		21	-	22
3.	Programme d'activité 1982		22	-	23
4.	Comptes et budget 1982		24	-	27
	Annexe : résultats globaux du rap- port sur les incidences du contin- gentement laitier en zone II				28

 PROCES-VERBAL de la 6ème assemblée générale des délégués du vendredi 13 mars 1981 à 13 h 30 à la Salle paroissiale de Alle

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de l'assemblée par le président de la Chambre d'agriculture
- 2. Désignation des scrutateurs
- 3. Procès-verbal de la 5ème Assemblée des délégués du 29 février 1980 à Saignelégier
- 4. Rapport présidentiel et rapport d'activité 1980
- 5. Comptes 1980 et rapport de vérification
- 6. Budget 1981
- 7. Elections statutaires
 - a) du comité
 - b) du président
 - c) des vérificateurs des comptes
- 8. Programme d'activité 1981
- 9. Admission de nouveaux membres
- 10. Divers et propositions individuelles.
- 1. Ouverture de l'assemblée par le président de la Chambre d'agriculture
 - A 13 h 45, M. Luc Fleury, président, salue les délégués en remerciant le Conseil de paroisse et la commune de Alle pour leur accueil.
 - M. Fleury donne ensuite la parole au président du Parlement jurassien, M. Auguste Hoffmeyer, qui relève l'attention particulière que le Parlement cantonale attache aux problèmes de l'agriculture. Il émet le voeu que tous les Jurassiens se sentent de plus en plus solidaires afin qu'l'esprit de la Constitution cantonale devienne réalité

et mentionne le rapport "JURA : La coopération agricole au défi" qui postule une agriculture moderne et dynamique.

Puis M. Jean-Pierre Beuret, membre du gouvernement et ministre de l'agriculture rappelle que la Chambre d'agriculture est le lien entre l'agriculture jurassienne et l'Etat, le carrefour des relations entre Autorités & profession. M. Beuret rappelle les engagements du Gouvernement en faveur de l'agriculture cantonale.

Dans son allocution de bienvenue, M. Prongué, maire de Alle, remercie la Chambre d'agriculture du Jura d'avoir choisi son village qu'il compare à "la Mecque de l'agriculture jurassienne" pour tenir ses assises. Il invite le monde agricole à tenir compte des autres milieux dans le problème des zones agricoles et des constructions.

Le président salue et remercie de leur présence les personnes présentes, dont 196 délégués représentant 135 organisations agricoles sur un total de 179 organisations membres. Il salue particulièrement le directeur de l'Eccle d'agriculture du Jura, le représentant du Service de vulgarisation agricole, plusieurs députés au Parlement cantonal, M. Blaise Oriet, ancien secrétaire, les Fédérations agricoles MIBA par M. Schneider et VLG par M. Arn, l'USP par M. J.-M. Maillard, le CRIA par M. P.-A. Cornaz, la FRC par Mme Cattin ainsi que la presse régionale.

Après avoir fait part de quelques excuses, le président déclare ouverte la 6e assemblée de la Chambre d'agriculture du Jura.

2. Désignation des scrutateurs

L'assemblée procède à la désignation des scrutateurs. MM. Bernard Varrin et Pierre Choulat sont nommés.

3. Procès-verbal de la 5ème assemblée des délégués du 29 février 1980 à Saignelégier

Ce procès-verbal figure aux pages 4 - 7 du rapport annuel. La discussion n'étant pas demandée, il est approuvé par un levé de main.

4. Rapport présidentiel et rapport d'activité

M. Luc Fleury relève les points essentiels de l'activité 1980. Il cite notamment les nombreuses tâches administratives découlant de la responsabilité des Centrales des blés et des oléagineux.

Un travail important s'est fait autour du rapport sorti en été 1980 "JURA: La coopération agricole au défi" qui tente une approche objective de la situation des coopératives agricoles dans le Jura.

Le contingentement laitier et ses conséquences ont été à la "une" des préoccupations de l'année 1980. Les démarches entreprises sont retracées dans le rapport annuel. M. Fleury cite divers facteurs qui ont amené le Jura à être aussi dépendant de sa production laitière. Le contingentement laitier ne doit en aucun cas diviser les agriculteurs de montagne et ceux de plaine.

Le président termine en disant que le dynamisme apparaissant à travers les démarches entreprises par la Chambre d'agriculture du Jura ne peut être que le reflet de ce que ses membres lui imposent.

5. Comptes 1980 et rapport de vérification

M. André Renfer présente et commente le compte d'exploitation figurant aux pages 20 et 21 du rapport annuel. Ce compte présente un reliquat actif de Fr 9.311,90.

Le bilan présenté à la page 22 du rapport laisse apparaître un capital de Fr 24.899,75.

Le rapport de la Commission de vérification, lu par M. J. Comte, conclut à une parfaite tenue des comptes et adresse de sincères remerciements à Mme C. Girardin pour le travail fourni.

L'assemblée accepte les comptes tels que présentés à l'unanimité et en donne décharge à l'organe responsable.

6. <u>Budget 1981</u>

Le budget figurant en page 23 du rapport annuel est présenté par André Renfer. Il est basé sur celui de l'année précédente. La parole n'est pas demandée et le budget proposé est approuvé à l'unanimité.

7. Elections statutaires

a) du comité

Les seize membres ayant accepté un nouveau mandat sont réélus à l'unanimité pour une période de trois ans.

Les cinq membres démissionnaires sont remplacés comme suit :

- R. Chenal est remplacé par Jean Boillat, Muriaux (qui représente la Chambre d'agriculture du Haut-Plateau);
- N. Dumas est remplacé par Maurice Cuttat, Bonfol (représentant la section jurassienne de l'UPS);
- R. Gury est remplacé par Fernand Quiquerez, Grandfontaine (Société d'agriculture d'Ajoie);
- F. Rossé est remplacé par Rémi Cattin, Courroux (représentant la Société d'agriculture de Delémont);
- B. Noirjean est remplacé par Hubert Marchand, Monturban, Ocourt (Société d'agriculture du Clos-du-Doubs).

Le président remercie les personnes sortantes pour leur active collaboration ainsi que les membres qui ont accepté un nouveau mandat et il félicite les nouveaux élus.

b) du président

- M. Jean Paupe, vice-président, relève que M. Fleury qui a accédé à la présidence en 1979, accepte de continuer dans son mandat pour une nouvelle période statutaire de trois ans. J. Paupe souligne que le président donne le meilleur de ses compétences. Sa réélection est acceptée à l'unanimité.
- c) des vérificateurs des comptes
- A. Renfer propose pour cette commission MM. J. Comte, H. Laville, R. Piquerez comme titulaires et MM. Y. Courbat et F. Rossé (nouveau) comme suppléants. Ceux-ci sont élus à l'unanimité avec remerciements à Xavier Baume, membre sortant

8. Programme d'activité

Le programme d'activité proposé par le comité est développé aux pages 18 et 19 du rapport annuel. Il est commenté dans ses grandes lignes par A. Renfer :

- priorité à la lutte contre le contingentement laitier en plaine et en montagne;
- aménagement du territoire jurassien et améliorations foncières en liaison avec le projet Transjurane;
- regroupement des organisations professionnelles au niveau régional;
- adhésion ou non-adhésion à l'USP; financement de la Chambre d'agriculture;
- assemblée extraordinaire de la CAJ en automne 1981.

9. Admission de nouveaux membres

Par une levée de main, l'assemblée accepte l'entrée des sociétés suivantes (représentées par la CAHP) :

- société de laiterie, Le Boéchet
- société de laiterie, St-Brais
- syndicat d'élevage bovin, Les Genevez,

ainsi que JURANICO, coopérative agricole jurassienne pour l'écoulement des animaux.

10. Divers et propositions individuelles

La discussion est largement utilisée et porte principalement sur l'introduction du contingentement laitier en montagne: MM. N. Dumas, N. Cattin, G. Juillerat, C. Wermeille, Winkler, Surdez, Buchwalder interviennent notamment à ce sujet.

M. J.P. Beuret indique que le Gouvernement interviendra une nouvelle fois auprès du Conseil fédéral car le Jura est socialement trop touché par le contingentement laitier.

N. Cattin conteste la cotisation cantonale à verser dès 1982 à l'USP. Il la trouve exagérée (42.400.- R). M. J.-M. Maillard de l'USP répond qu'il est important de s'unir et que la base paysanne assume ses responsabili-

tés. Ces propos sont pris à partie.

- R. Odiet remercie la Chambre d'agriculture pour ses démarches visant au développement de la culture de la betterave à sucre dans le Jura.
- J. Comte demande que la Chambre d'agriculture intervienne une nouvelle fois quant à la nouvelle loi sur le blé et souhaite la suppression des cartes de mouture.
- Ch. Winkler demande une nouvelle intervention pour l'inclusion de l'Ajoie en zone intermédiaire.
- R. Chapatte souhaite que la Chambre d'agriculture participe activement à l'élaboration des normes fiscales et à tout le travail relevant de l'imposition en agriculture.
- R. Villat constate que les démarches pour les améliorations foncières sont trop longues. J.-P. Beuret répond qu'il s'agit d'une question d'argent, les crédits fédéraux étant limités (90 mio/an aux cantons). Depuis l'entrée du canton en souveraineté, la situation se normalise lentement. Pour 1981, les annuités se montent à 2,5 mio de F; les prêts accordés par Berne avant la souveraineté jurassienne n'ont pas été intégralement versés et il a fallu recourir auprès de la Confédération, d'où perte de temps et retards. (1979 : 19 millions; 1980 : 13 millions, 180 dossiers).

Une résolution est votée à l'unanimité traduisant les préoccupations actuelles de l'agriculture jurassienne.

Le président lève l'assemblée à 16 h 45 après avoir remercié les participants et relevé l'importance de l'appui apporté par les délégués de la Chambre d'agriculture.

La secrétaire du jour :

l. Ginardin

Christiane Girardin

Assemblée générale des délégués de la Chambre d'agriculture du Jura Alle, le 13 mars 1981

RESOLUTION

Créée en 1975, la Chambre d'agriculture du Jura aspire constamment à atteindre les buts fixés dans ses statuts. Elle entretient des relations continues avec les organisations professionnelles helvétiques et les autorités cantonales; elle s'impose en tant que porte-parole de l'agriculture jurassienne.

- § Dans un souci de promotion de l'agriculture jurassienne, la Chambre d'agriculture du Jura veille à la réalisation d'une politique agricole cantonale notamment à l'amélioration des structures foncières et des bâtiments. Par son activité, la Chambre d'agriculture du Jura contribue à l'élaboration d'une législation agricole adaptée aux conditions et particularités jurassiennes.
- § La Chambre d'agriculture du Jura déplore que les décisions prises par le Conseil fédéral en décembre dernier sont de nature à accentuer les disparités du revenu agricole et ne permettent pas d'atteindre, une fois de plus, le salaire paritaire.
- § Le contingentement laitier qui sera appliqué de manière plus contraignante dès le ler mai 1981 a des effets défavorables sur l'agriculture de plaine et de la zone I. La Chambre d'agriculture du Jura demande au Conseil fédéral d'élaborer une nouvelle réglementation plus souple qui permette de mieux tenir compte des nouveaux producteurs et des cas de rigueur.
- § L'introduction du contingentement laitier en zones de montagne II à IV, basé sur la production des années antérieures, est une atteinte irréversible au revenu agricole. En conséquence, la Chambre d'agriculture du Jura appuie inconditionnellément les démarches visant à faire revenir le Conseil fédéral sur l'ordonnance du 15 décembre 1980.
- § La Chambre d'agriculture du Jura en appelle à l'engagement et à la responsabilité de chaque agriculteur. Elle l'incite à ne pas céder au découragement et l'assure de tout son appui.

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA

RAPPORT D'ACTIVITE 1981

2.1. Introduction

Chaque exercice annuel se traduit pour la Chambre d'agriculture par quelques thèmes ou dossiers principaux. Ainsi, 1979 fut l'année de l'entrée en souveraineté cantonale avec ses incidences pour l'agriculture jurassienne; 1980 fut marquée par la mise en route du secrétariat permanent et par les problèmes de restructuration avec notamment le "fameux" rapport "La coopération agricole au défi". En 1981, l'accent principal aura été mis sur l'obtention de contingents de production plus équitables.

Si l'on peut ainsi déceler des lignes de force annuelles, il y a cependant une importante activité traditionnelle faite de représentations, de contacts et surtout d'importants travaux administratifs qui sont le lot de toute entreprise humaine moderne, à plus forte raison celui d'une organisation chargée de représenter et de défendre les intérêts d'une activité aussi variée et multiforme que peut l'être une agriculture cantonale.

Le rapport d'activité annuel de la Chambre d'agriculture du Jura permet ainsi de noter les accents d'une action qui se déroule dans la continuité.

2.2. Problèmes d'actualité

Contingentement laitier

L'année écoulée restera gravée dans la mémoire de nos agriculteurs de la zone de montagne II comme l'année marquant l'introduction du contingentement de la production laitière.

Il n'est pas inopportun de rappeler ici que la Chambre d'agriculture du Jura a toujours été opposée à l'introduction du contingentement laitier et qu'elle a défendu cette position contre vents et marées depuis 5 ans.

Nous ne pouvons rappeler dans ce court rapport les innombrables démarches, toujours fortement étayées que nous avons entreprises pour faire valoir les raisons

de cette opposition. Nos activités dans ce secteur se sont encore accrues cette année. Une action d'envergure a en effet été entreprise dans le courant de l'année avec la collaboration de techniciens du Service de vulgarisation agricole du Jura pour déterminer précisément la situation des exploitations de zone II confrontées au contingentement laitier. Des budgets d'exploitation complets ont été établis pour 180 exploitations de ces régions.

Toute cette activité a fait l'objet d'un rapport d'une quarantaine de pages qui a été défendu tout récemment devant M. Honegger et ses services de l'Office fédéral de l'agriculture. Les personnes intéressées peuvent consulter ce rapport auprès des sociétés de laiterie de zone II, auprès des sociétés d'agriculture ou au secrétariat de la Chambre d'agriculture.

Nous relevons avec plaisir que nous avons toujours pu compter sur l'appui efficace du Gouvernement jurassien et que, par son intermédiaire, nous avons pu exposer à deux reprises la situation particulière de l'agriculture jurassienne à M. le conseiller fédéral Honegger.

Nous constatons aussi que grâce à nos incessantes démarches, la réalité jurassienne est de mieux en mieux perçue au plus haut niveau. On commence de se rendre compte qu'un contingentement n'a pas les mêmes effets dans une situation en pleine évolution que pour une position déjà acquise.

Nous croyons que notre activité n'est pas étrangère à l'allégement sensible consenti par rapport aux premières dispositions prévues pour le contingentement de la région de montagne. Nous nous employons fermement à obtenir de nouveaux allégements pour le prochain exercice, tout en rappelant que le contingentement est injustifiable en régions de montagne et qu'il ne saurait constituer une solution durable, du moins dans sa forme actuelle.

Productions végétales

Dans ce domaine également, la Chambre d'agriculture du Jura a développé une intense activité au cours de l'année écoulée. Nous témoignons ainsi d'un engagement déterminé vis-àvis des problèmes de notre agriculture de plaine aussi bien que de ceux de la montagne. Il faut d'ailleurs souligner la

complémentarité entre les deux types d'agriculture et surtout la compréhension réciproque régnant à cet égard au sein de la Chambre d'agriculture du Jura. Ce dernier élément est pour nous d'une importance fondamentale si l'on considère que l'agriculture jurassienne est répartie presque par moitié entre la plaine et la montagne.

Betteraves sucrières

Un nouveau contingent de 50.000 tonnes a été libéré par le Conseil fédéral pour la campagne 1982. Cependant, les modalités d'attribution liaient l'octroi de ce contingent à la cessation de la production laitière, de sorte que plus de 90 % du nouveau contingent ont été attribués aux exploitations ne livrant pas de lait ou à celles acceptant de renoncer à la production laitière. Il allait de soi dans ces conditions, que le Jura n'obtiendrait qu'une part minime de contingents, en dépit d'une situation très défavorisée dans ce domaine, tandis que les régions déjà largement pourvues se sont taillées la part du lion!

La Chambre d'agriculture du Jura est intervenue à plusieurs occasions pour dénoncer cette méthode d'attribution aussi aberrante que révoltante.

Les contingents de betteraves sucrières attribués au canton du Jura ont évolué de la manière suivante ces dernières années :

1978		1979	198	1	1982	2
28,24 H	la 6	3,69 Ha	107,9	На	133,1	На.

A titre comparatif, plusieurs districts du Seeland ou du canton de Vaud bien moins étendus que l'Ajoie ont des contingents supérieurs à 500 hectares chacun. Nous ne revendiquons que la moitié de cela pour l'ensemble du canton!

La situation est semblable dans les secteurs du colza et de la pomme-de-terre.

Zone intermédiaire pour les céréales panifiables

Dès la définition de cette nouvelle zone, la Chambre d'agriculture du Jura a défendu les besoins du Jura sur des bases chiffrées, en mettant particulièrement en évidence les conditions climatiques propres à nos régions de plaine et leurs incidences sur la qualité et le rendement des récoltes. A partir de 1977, les régions de plaine du bassin de Delémont bénéficient de ces prestations compensatoires. Depuis lors, nous sommes intervenus à plusieurs reprises pour demander que l'Ajoie soit également incluse dans cette zone. Un dossier établi en avril 1981 avec la collaboration de CENTRE AJOIE fait état d'une différence de produit brut de l'ordre de Fr 1.000. — par hectare entre l'Ajoie et le canton de Genève pour le froment de la classe II.

Il semblerait que nos justes revendications aient enfin été entendues puisque l'on envisage maintenant une extension de de cette zone qui engloberait l'ensemble de l'Ajoie, quoiqu'avec une prime un peu inférieure.

Programme de production

En 1977, le Bureau fédéral des statistique a publié une intéressante brochure présentant par des cartes en couleur, la répartition des principales productions agricoles dans notre pays. Les données ont été recueillies à l'occasion du recensement fédéral des entreprises de 1975.

Il est extrêmement frappant de constater combien les régions du Jura sont défavorisées dans l'attribution des contingents de production par rapport aux régions comparables du pays. Ce problème a été développé dans le dossier traitant de la culture de la betterave sucirère et dont le sous-titre était Pour une répartition équitable des productions contingentées. Dans nos régions de plaine par exemple, où les rendements sont souvent inférieurs à ceux des autres régions de plaine du pays en raison notamment des conditions climatiques plus rudes, nous produisons moins de lait, moins de céréales, moins de bétail à l'engrais, nettement moins de colza, beaucoup moins de betteraves, de pommes-de-terre, de porcs, de fruits et de vigne que dans les autres régions comparables du pays.

Une légère amélioration de notre situation relative implique, d'ici à 1985, le développement suivant :

Production	Jura actuel	Jura 1985
<u>Lait</u> (30,6 mio. de q CH, cont. 1981)	(prod. 1980) 0,71 mio. q	0,82 mio. q
Céréales panifiables (CH = 98.631 Ha en 1980)	2.690 Ha (en 1980)	3.200 Ha
Betteraves sucrières (CH, cont. 16.000 Ha)	133 Ha (en 1982)	250 На
Colza (CH cont. 13.000 Ha)	420 Ha (en 1982)	600 На
Pommes-de-terre (sous contrat)	59 Ha (en 1982)	120 Ha.

Nous pouvons considérer ce programme comme l'objectif que nous devrions pouvoir obtenir jusqu'en 1985. Le développement de la production laitière dépendra également des mesures prises dans les autres secteurs (élevages bovin et chevalin, productions végétales); si une part appréciable des non producteurs de lait commercial (1/3 des exploitants en zone II) se voyaient contraints, pour des raisons économiques, de s'adonner à la production laitière, la prévision pour 1985 serait certainement dépassée.

Campagnols

"Un malheur n'arrive jamais seul" dit un adage. Cette formule pessimiste pourrait s'appliquer à l'année 1981 pour nos agriculteurs de la montagne. En effet, après le désagréable cadeau de nouvel-an qu'a constitué le contingentement laitier, ils ont subi les conséquences d'une infestation sans précédent de campagnols terrestres qui prend les allures d'une véritable catastrophe naturelle. Certaines régions de plaine sont également touchées.

La Chambre d'agriculture du Jura a alerté les pouvoirs publics sur l'ampleur et les conséquences de ce phénomène. Nous croyons qu'actuellement, ces instances sont parfaitement conscientes de la situation. Nous avons également demandé à l'Office fédéral de l'agriculture de supprimer les taxes grevant les importations de foin

afin d'atténuer les conséquences d'un manque important de fourrages. S'il est vrai que les difficultés d'approvision-nement en fourrages auront probablement évité des dépassement considérables des contingents laitiers, nous ne tolérerons pas que cette catastrophe soit utilisée pour régler provisoirement le problème laitier dans nos régions.

Dans le cas où l'infestation ne se serait pas résorbée naturellement au premier printemps, nous pensons que trois types de mesures devront être envisagées :

- a) information, soutien technique et mesures économiques pour encourager les productions de fourrages complémentaires (dérobées, céréales fuachées en vert, etc.);
- b) lutte coordonnée contre les campagnols;
- c) mesures économiques compensatoires.

La Chambre d'agriculture du Jura suivra attentivement l'évolution de la situation dans ce domaine.

Politique agricole cantonale

L'art. 51 de la Constitution jurassienne charge l'Etat de définir une politique agricole cantonale. Dans sa séance du 22.9.1981, le Gouvernement a nommé un groupe de travail chargé d'élaborer un rapport énonçant les principaux éléments de ce futur programme. Après consultation de la Chambre d'agriculture, la composition du groupe a été arrêtée comme suit :

Président : M. Bernard Beuret, Delémont

Membres

: M. Rémi Cattin, Courcelon

M. Henri Cuttat, Rossemaison

M. Luc Fleury, Porrentruy

Mme Mathilde Jolidon, Le Prédame Mme Germaine Monnerat, Courfaivre

M. Jean Paupe, Seleute.

Le groupe de travail a établi son programme et fournira un rapport au Gouvernement jusqu'au 31 décembre 1982. Lors de ses premières réunions, il a déterminé ce qui devrait constituer de ce programme. Il entend tout d'abord procéder à une analyse de la situation actuelle de l'agriculture et établir l'inventaire des problèmes auxquels elle est confron-

tée. Il déterminera ensuite le rôle et les compétences respectives de la Confédération, du Canton et de la profession; des objectifs généraux et sectoriels devront aussi être définis. Enfin, il s'agira d'énoncer les mesures qui devront être prises pour atteindre les objectifs visés et d'inventorier les moyens à mettre en oeuvre pour rendre possible ces mesures.

La politique agricole cantonale tendra à pallier certaines lacunes de la politique fédérale qui n'est pas toujours adaptée aux besoins régionaux. Elle permettra aussi de répartir les tâches entre les pouvoirs publics et la profession et de coordonner leurs activités. Elle devra satisfaire les besoins et répondre aux aspirations du monde paysan. La définition d'une politique agricole s'avère donc être une tâche difficile et délicate.

Aménagement du territoire et Transjurane

En 1981, deux problèmes majeurs ont retenu l'attention de la commission pour l'aménagement du territoire de la Chambre d'agriculture du Jura. Il s'agit de l'affectation de terres agricoles à la construction (près de 40 - 45 Ha/an ces dernières années) et des incidences qu'aura la réalisation de la Transjurane sur l'agriculture.

La commission a également examiné la question du morcellement des terres dans les districts jurassiens. La situation est la suivante :

- district des Franches-Montagnes : 5 parcelles / expl.

- district de Delémont : ll parcelles /expl.

- district de Porrentruy : 14 parcelles / expl.

- canton du Jura : 12 parcelles / expl.

- CH : 6 parcelles / expl.

Avec 12 parcelles par exploitation, le Jura occupe le 22e rang des cantons suisses. Si l'on considère seulement les régions de plaine, il se situe largement au dernier rang.

En ce qui concerne la Transjurane, la commission s'était fixé le programme suivant :

mars 1981 : prise de position du comité de la CAJ;

avril 1981 : - information auprès des sociétés d'agriculture:

- visite du tracé:

mai 1981 : rapport concernant la visite du tracé;

juin à sept.1981: rencontres avec des membres du Gouvernement

février 1982 : prise de position de l'Assemblée des délé-

gués;

printemps 1982 : information concernant la constitution de

syndicats d'améliorations foncières.

A ce jour, toutes les étapes prévues ont été réalisées.

A travers ces différentes démarches, la Chambre d'agriculture s'est surtout préoccupée de sauvegarder les intérêts agricoles en ce qui concerne le projet de tracé et d'obtenir l'engagement du Gouvernement en faveur d'un programme exceptionnel d'amélioration des structures foncières à réaliser en liaison avec ce projet de route nationale.

2.3. La Chambre d'agriculture, expression de la profession

Par ses structures, ses objectifs et ses activités, la Chambre d'agriculture du Jura est à la fois une sorte de forum de l'agriculture, le carrefour des relations entre les pouvoirs publics et la profession et l'expression de la personnalité de l'agriculture jurassienne. La Chambre d'agriculture du Jura est consciente des hautes responsabilités qui découlent de sa représentativité et s'efforce de les assumer avec fierté et efficacité.

Activités du comité, du bureau et des commissions

En 1981, les différents organes de la Chambre d'agriculture ont siégé à 55 reprises (ll séances de comité, 30 séances de bureau et l4 séances des commissions). C'est à travers ces sessions, qui ont lieu en moyenne plus d'une fois par semaine, que les agriculteurs participent directement et concrètement à l'expression et à la défense de leurs intérêts professionnels.

Le renouvellement partiel du comité en 1981 aura permis d'assurer une souhaitable continuité. Les nouveaux membres se sont intégrés harmonieusement au sein de l'équipe plus ancienne et l'assiduité aux séances est toujours remarquable. En tant qu'organe exécutif de la CAJ, le comité a eu à se prononcer sur toutes les principales affaires traitées, préparées préalablement par le bureau ou les commissions.

Le bureau a été mis particulièrement à contribution cette année; en effet, aux séances ordinaires se sont ajoutées de nombreuses entrevues au cours desquelles des problèmes très divers ont été discutés et des positions défendues. Par contre, la plupart des commissions ont siégé moins souvent qu'à l'accoutumé, hormis la commission pour l'aménagement du territoire dont l'activité a été rapportée plus haut.

Consultations

La Chambre d'agriculture du Jura est consultée régulièrement par les instances cantonales sur toutes les questions d'importance se rapportant à l'agriculture. Les consultations portent soit sur la composition de commissions agricoles, soit sur des projets législatifs fédéraux ou cantonaux.

Dans le premier cas, la Chambre d'agriculture a fait des propositions pour les commissions suivantes :

- commission consultative en matière d'allocations familiales dans l'agriculture;
- groupe de travail pour la définition d'une politique agricole cantonale;
- commission cantonale du plan d'aménagement;
- cours de formation pour de futurs experts, à disposition des syndicats d'améliorations foncières.

En ce qui concerne les textes législatifs, nous avons pris position sur les projets suivants :

- modification du régime d'autorisation pour la construction d'étables;
- loi cantonale sur le tribunal des baux à loyer et à ferme;

- ordonnance fédérale sur le bétail de boucherie (avec JURANICO);
- loi fédérale instituant des contributions aux détenteurs de bétail en régions de montagne.

Interventions diverses

Tout ce qui a trait à l'agriculture jurassienne, à ses problèmes, à ses besoins, à ses aspirations ne saurait laisser la Chambre d'agriculture du Jura indifférente. C'est pourquoi la relation exhaustive de toutes les questions abordées et traitées durant une année serait longue et fastidieuse. Nous nous bornerons donc à rappeler les interventions les plus significatives :

- plusieurs démarches auprès du Service des contributions concernant l'imposition des sociétés de laiterie;
- problème de la main-d'oeuvre étrangère dans l'agriculture;
- promotion de la culture de pommes-de-terre sous contrat dans notre canton;
- restructuration des coopératives agricoles du Jura;
- étude préliminaire concernant les marchés d'exportation du bétail;
- contacts avec les Régions de montagne de Suisse romande (LIM) au sujet de la politique agricole en régions de montagne (contingentement laitier, prix différenciés);
- discussions et entrevues sur l'avenir de la FSASR;
- nombreuses démarches auprès du Gouvernement cantonal ou des départements concernés;
- plusieurs interventions auprès de l'Union suisse des paysans (politique agricole en général, prix agricoles, cours futur de la politique agricole, affiliation de la Chambre d'agriculture du Jura).

La Chambre d'agriculture a également eu le plaisir de participer à la réception d'une délégation de la Chambre d'agriculture des Vosges, en collaboration notamment avec l'Ecole d'agriculture de Courtemelon. Les contacts avec nos organisations membres ont aussi mérité toute notre attention. Enfin, la CAJ est invitée à de nombreuses assemblées, aussi bien dans le Jura qu'à l'extérieur.

2.4. Activités du secrétariat

Le secrétariat est la "plaque tournante" de l'ensemble des activités de la Chambre d'agriculture : à la préparation des séances, tenue des procès-verbaux, s'ajoutent l'étude des démarches décidées, la correspondance, diverses représentations, la rédaction jurassienne de La Terre Romande, l'encaissement des cotisations et abonnements et la tenue de la comptabilité ainsi que la gérance de la Centrale des blés et de la Centrale des oléagineux.

Après presque deux ans d'activité intense et efficace, M. André Renfer a quitté le secrétariat de la Chambre d'agriculture pour occuper un poste devenu vacant de professeur à l'Ecole d'agriculture du Jura. Nous remercions sincèrement M. Renfer pour l'important travail fourni à notre secrétariat. Pour remplacer son secrétaire quasiment au pied levé, le comité a été heureux d'enregistrer l'acceptation de M. Blaise Oriet, qui a pu assurer la transition dès le ler octobre 1981 à côté de ses études à l'Université de Genève. M. Oriet est d'accord de poursuivre quelque temps dans ces conditions et le comité proposera sa candidature à l'assemblée des déléqués.

Centrale des blés

La récolte 1981 des céréales panifiables peut être taxée de moyenne : environ 8.300 tonnes ont été réceptionnées contre 7.800 tonnes en 1980 et près de 9.000 tonnes en 1979. Compte tenu d'une augmentation sensible des emblavures, on est loin des rendements de 1979.

Jusqu'à présent (fin janvier 1982) environ les 60 % de la récolte ont été livrés à la Confédération dans le cadre de 50 prises en charge. Le solde est en stock auprès des centres collecteurs de Alle et de Delémont. La répartition entre les diverses instances de prise en charge n'a guère varié par rapport à l'année précédente et se présente comme suit (entre paranthèses = chi. 1980) :

- centres collecteurs 80 % (79 %) - centres individuels 17 % (18 %) - offices locaux
- 3 % (3%).

La centrale a également procédé au contrôle de 837 cartes de mouture correspondant à l'exercice 1980/81. Des primes de mouture d'un montant de R 190.296,30 ont été versées pour 697,3 tonnes de moutures.

Les 61 offices locaux du canton ont reçu une indemnité globale de F 31.455,15 alors que la centrale a été indemnisée par F 23.295,70.

Centrale des oléagineux

Les centres de ramassage de Alle et de Delémont ont réception né 1.116 tonnes de graines de colza (y compris la production du Jura méridional), ce qui correspond à un rendement d'environ 25 kg à l'are. Cette quantité constitue un record de production pour le Jura. Les livraisons se sont effectuées dans de bonnes conditions au cours de 12 prises en charge. Un montant légèrement supérieur à 2 millions de francs a été versé aux producteurs. La totalité de la récolte est stockée dans les silos du centre collecteur de Alle.

La centrale s'occupe également de la commercialisation des résidus d'extraction représentant approximativement 53 % du poids de la récolte.

Les contingents attribués au canton pour la campagne 1982 n'ont malheureusement pas pu être augmentés en dépit d'instantes requêtes. Ainsi, le contingent cantonal se monte toujours à 420 hectares alors que des demandes nous sont parvenues pour plus de 520 hectares. Nous considérons que dans ce domaine également, le Jura n'a pas une part équitable.

"Charité bien ordonnée commence par soi-même". Nous inspirant de cette sentence, nous aimerions inviter les producteurs de colza en particulier à consommer et même à promouvoir la consommation d'huile de colza en lieu et place de l'huile importée. L'utilisation des résidus d'extraction peut également s'avérer comme une source de protéines avantageuse dans l'al: mentation des bovins au moment où les taxes de commercialisation atteignent un niveau considérable.

Divers

Le secrétariat assume également la rédaction jurassienne de La Terre romande. Le nombre d'abonnés de notre canton est actuellement de 905. Le prix de l'abonnement collectif a été porté à F 40.- dès 1982, mais les abonnés jurassiens paieront toujours F 50.-, l'augmentation de l'abonnement étant compensée par une diminution équivalente de la contribution à la Chambre d'agriculture. Nous respections ainsi notre promesse de ne pas augmenter la contribution totale, promesse faite il y a 3 ans lorsque cette contribution a été fixée à F 50.-.

Nous pensons néanmoins que la Chambre d'agriculture doit être financée dans une plus large mesure par les agriculteurs. Dans le budget 1982, nous constatons que la part financée par les activités du secrétariat est de l'ordre de 60 % alors que la participation directe des agriculteurs ne représente plus qu'env. 10 % du budget. C'est pourquoi nous étudierons, dans le courant de cette année un nouveau système de financement. Le problème de notre affiliation à l'Union suisse des paysans et de la contribution jurassienne à cette organisation faîtière sera également examiné à cette occasion.

2.5. Conclusion

L'activité évoquée dans ce rapport prouve une fois encore l'efficacité et l'audience acquise par la Chambre d'agriculture du Jura. Certaines actions entreprises depuis
plusieurs années et sans cesse actualisées commencent à
porter leurs fruits. Des problèmes nouveaux apparaissent
qu'il importe de suivre attentivement. Certes, nous ne
pouvons tout étudier, ni régler tous les problèmes qui
se posent à une agriculture très diverse. Il faut choisir des priorités et compter également avec la durée. La
détermination et la constance sont des qualificatifs qui
caractérisent l'action de la Chambre d'agriculture du
Jura depuis sa fondation.

La Chambre d'agriculture ne saurait cependant être efficace sans le soutien et l'appui de "sa base". Il faut souligner à ce sujet la compréhension réciproque qui règne entre l'agriculture de plaine et celle de la montagne dans notre canton. Dans une situation comme celle du Jura, cette unité est essentielle.

Nous nous plaisons enfin à reconnaître la bonne collaboration qui s'est instaurée progressivement avec les services de l'Etat jurassien. Si le fédéralisme est un élément déterminant de la vie politique suisse, il faut reconnaître que l'agriculture n'est guère logée à la même enseigne : les dispositions fédérales sont souvent mal adaptées aux particularismes cantonaux. C'est pourquoi l'unité d'action entre la profession et l'Etat cantonal est indispensable pour faire valoir nos besoins spécifiques.

3. PROGRAMME D'ACTIVITE 1982

La politique agricole fédérale actuelle navigue à vue : des décisions ponctuelles se substituent de plus en plus à une orientation générale clairement définie. La réalité socio-économique actuelle explique sans doute et justifie en partie cette évolution.

Dans un tel contexte, le rôle des organisations professionnelles cantonales prend une importance accrue, notamment dans le domaine de la répartition des productions contingentées.

Conformément à ses buts statutaires, la Chambre d'agriculture du Jura doit également s'efforcer de définir et d'exprimer la volonté de l'agriculture jurassienne et défendre les intérêts de la profession à tous les niveaux. Pour conserver le crédit important qu'elle s'est acquis, elle doit réussir dans la plupart des activités qu'elle entreprend.

Notre programme d'activité pour 1982 tient compte de ces différents facteurs.

Politique agricole fédérale

Cette année encore, l'accent sera mis sur la lutte pour l'obtention de contingents de production équitables, aussi bien pour la montagne que pour la plaine. La plupart des démarches ont déjà été engagées dans ce domaine; il nous appartiendra de les préciser encore, si faire se peut et de mettre tout en oeuvre pour obtenir satisfaction.

Nous nous préoccuperons également de la politique agricole fédérale en général, notamment en ce qui concerne le revenu de l'agriculture de montagne, une orientation judicieuse des productions et la politique des prix.

Enfin, nous suivrons de près certains projets fédéraux tel celui de l'octroi de primes de reconversion aux exploitations laitières.

Politique agricole cantonale

Plusieurs questions importantes pour l'agriculture seront définies en 1982 sur le plan cantonal :

- améliorations foncières, constitution de syndicats communaux de remaniement dans le cadre du projet Transjurane;
- aménagement du territoire : mise en application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire qui devrait permettre de sauvegarder les terres agricoles par la création de zones immuables pendant une durée déterminée;
- politique agricole cantonale : la commission cantonale au sein de laquelle les délégués de la profession sont majoritaires doit déposer son rapport d'ici la fin de l'année;
- allocations familiales : ici également, la commission cantonale chargée de cette question devrait proposer ses conclusions pour la fin de cette année.

La Chambre d'agriculture du Jura est déjà engagée dans tous ces projets dont elle suivra attentivement le développement. Elle continuera d'assumer efficacement la représen-

tation des intérêts de la profession auprès des pouvoirs publics.

Organisations agricoles, secrétariat et divers

Dans le courant de cette année, nous ré-examinerons le financement de notre association en liaison avec la contribution de l'agriculture jurassienne à l'Union suisse des paysans. Nous chercherons également à promouvoir l'information auprès des agriculteurs et de nos organisations membres comme auprès de nos interlocuteurs habituels et du public.

Nous assumerons aussi la représentation de l'agriculture jurassienne auprès des organisations romandes et suisses (USP, SAB, FSASR notamment).

En outre et selon les circonstances, la Chambre d'agriculture du Jura prendra toutes mesures utiles à la promotion de l'agriculture jurassienne et à la sauvegarde de ses intérêts.

4. COMPTES 1981 ET BUDGET 1982

Compte de profits et pertes

Recettes

	Cotisations des organisations membres	
	Contribution des coopératives Contributions des exploitations agricoles	
	Contributions des Fédérations (VLG, MIBA)	
	Contributions diverses	
_	Rédaction jurassienne de La Terre Romande	
-	Gérance de la Centrale des blés du Jura	
-	Gérance de la Centrale des oléagineux du Jura	
-	Intérêts	
D	épenses	
-	Frais de séances (comité, bureau, commissions)	
_	Secrétariat général, salaires et charges sociales	
-	Travaux effectués par des tiers	
-	Frais de représentation et de déplacement	
-	Frais administratifs (matériel de bureau, frais	
	d'imprimerie, photocopies et divers)	
	Frais de port et de téléphone, taxes du CCP Location du bureau, nettoyage, électricité	
_	Location du buleau, nettoyage, electricite	
-	Cotisations, abonnements, dons divers	
-	Pertes et profits (diff. sur contrib. VLG)	
-	Amortissement du mobilier	
-	Reliquat actif (resp. excédent présumé)	

Ces comptes incluent les frais pour la gérance des centrales.

La contribution de la MIBA en faveur du Service de dépannage agricole du Jura est virée directement à ce service et n'est donc pas comprise dans ces comptes. (Fr 4.000.-)

		*	
	BUDGET 1981	COMPTES 1981	BUDGET 1982
	3.800	3.260	3.200
	17.400	17.803,35	14.000
	13.800	13.646	9.000
	16.200	16.200	10.000
	10.200.	1.000	500
		1.000	500,
	8.400	6.232	4.000
	23.000	22.695,25	23.000
	30.000	40.377,20	33.500
	- n	226,25	300
	•		
	112.600	121.440,05	97.500
	========		========
-	11.000	15.030,75	14.000
	82.800	73.861,45	57.000
	_	487,50	1.000
	1.000	1.192,60	2.500
	**************************************	0.000 (0.00 900 0.000 € 1600 0.000	
	9.000	8.733,20	9.000
	3.000	3.455,50	3.000
	2.400	2.236,65	3.000
	2.400		3.000
	2.000	2.943	4.000
	-	1.000	-
	1.400	3.000	3.000
	_	9.499,40	1.000
		7.477,40	1.000
	112.600	121.440,05	97.500
	========	========	=======

Bilan au début de l'exercice (31 janvier 1981)

	ACTIFS	PASSIFS	
Caisse CCP Banque Mobilier Actifs transit.	1.713,10 7.433,40 15.086,85 4.299 1.883,40	138	Créanciers Cotisations (trans.) Terre romande " Capital
	30.415,75	30.415,75	

Bilan à la fin de l'exercice (31 décembre 1981)

	ACTIFS	PASSIFS	
Caisse Chèques postaux Banque Mobilier Actifs transit.	49,65 3.417,20 27.535,35 4.984,40 4.000	30.399,15	Terre Romande (trans AFB (passifs transit Capital Fonds de réserve
	39.986,60	39.986,60	

Modification de la fortune

Fr

- fortune à la fin de l' - fortune au début de l'		34.399,15 24.899,75
- augmentation de la for	tune :	9.499,40

Rapport des vérificateurs

Les soussignés ont procédé à la vérification des comptes de la Chambre d'agriculture du Jura, comptes de l'année 1981.

Après un pointage des différents comptes et un contrôle des postes du bilan, ils reconnaissent l'exactitude de l'ensemble de la comptabilité.

Les résultat de l'exercice a permis un amortissement de Fr 3.000.-- sur le compte "mobilier" et la constitution d'une réserve de Fr 4.000.--

Nous félicitons la responsable de la comptabilité, Mme C. Girardin et nous recommandons à l'assemblée générale d'ac-

cepter les comptes.

Courfaivre, le 29 janvier 1982.

Les vérificateurs :

Joseph Comte Henri Laville

à méditer

Nous devons tous nous intéresser à l'avenir, parce que c'est là que nous passerons le restant de notre vie.

Georges Burns

à méditer

Essayer d'agir en homme de pensée, et de penser en homme d'action.

Bergson.

à méditer

La valeur du monde repose sur ses extrêmes, sa solidité sur les moyennes.

Paul Valéry.

RESULTATS GLOBAUX DE L'ENQUETE SUR LES INCIDENCES DU CONTINGENTEMENT LAITIER EN ZONE II.

	unité	MOYENNE	MAXIMUM	MINIMUM
		x		
Nombre de cas	u	176	104	
Contingent notifié	kg	10.333.900	-	
Moyenne par producteur	kg	59.051(1	153.809	15.289
Supplément demandé	kg	3.790.000		
Moyenne par producteur	kg	20.971 (1	59.038	2.000
Motifs: - début de production - accroissement de surface - reprise / transfert - assainissement/construction - rétribution du fils - épizooties - modification du cheptel - situation financière - autres		1 21 45 85 44 13 37 95 18		
SAU	Ha	27,26	84,5	5,47
Cultures	Ha	1,61	9,09	0
UGB bovins	u	28,5	65,2	8,2
Nombre de vaches	u	17,46	35	7
UGB chevaux	u	1,40	10,8	0
UGB autres	u	0,19	8	0
UGB totales	u	30,17	72,1	8,2
Nombre de truies	u	0,60	15	0
Porcs engrais vendus par an	u	3,45	110	0
Machines + traction (VN)	Fr	103.175	235.100	37.000
Endettement	fc	169.545	586.000	0
MB lait + élevage	Fr	55.088	117.800	20.314
MB chevaux	fr	1.359	16.100	0
MB cultures	Fic	4.739	28.681	0
MB totale	fr	63.427	144.538	20.314
Charges réelles de structure	fr	40.204	110.270	10.646
Revenu agricole	fir	23.211	72.753	- 5.115
Revenu annexe	fr	3.225	47.964	0
Consommation de la famille	fr	28.763	55.100	10.500
Modification de fortune	fr	- 2.019		
Remboursement des dettes	Fr	6.953	24.600	0
Disponible net	fr	- 8.9,72	20.616	- 37.124

I)Un nouveau producteur avec un contingent de 120.000 kg de lait n'est pas compté dans ces deux moyennes.

Commission des affaires sociales

MM. Claude Ackermann, président, Blaise Oriet, secrétaire, Mme Gabrielle Simonin, Porrentruy et MM. Paul Cerf, Seleute, Jacques Maître, Bassecourt et Paul Queloz, St-Brais

Commission pour l'aménagement du territoire

MM. Bernard Beuret, président, Pierre Frund, secrétaire, Martin Oeuvray, Chevenez, Georges Queloz, St-Brais et Denis Prêtre (démissionnaire).

Commission de production animale

MM. Luc Fleury, président, Raphaël Brahier, Lajoux, viceprésident, André Renfer, secrétaire, Henri Charrière, Recolaine, Henri Frésard, Les Rouges-Terres, Isaac Gerber, Henri Huelin, Les Emibois, Marcel Koller, Bourrignon, Pierre Marchand, Alle, Ernest Rihs, Courrendlin, Henri Schmid, Courtemelon.

Commission de la Terre Romande

MM. Robert Frund, président, Blaise Oriet, secrétaire, Mme Mathilde Jolidon et MM. Jean-Marie Aubry, La Chaux-des-Breuleux, Joseph Comte, Courtételle et Jean Paupe.

Commission pour l'étude de l'économie laitière

MM. Robert Frund, président, Blaise Oriet, secrétaire, Bernard Beuchat, Epauvillers, Bernard Beuret, Gabriel Cattin, Le Boéchet et Joseph Schaffner.

Commission des finances

MM. Gabriel Cattin, Robert Frund, Blaise Oriet, Jean Paupe et Joseph Schaffner.

- 5 Sociétés régionales d'agriculture
- 5 Associations de paysannes
- 63 Sociétés de laiterie
 - 8 Coopératives agricoles (associations agricoles)
 - 3 Centres collecteurs de céréales
 - 9 Organisations de l'élevage chevalin
 - 5 Fédérations d'élevage bovin
- 41 Syndicats d'élevage bovin
- 11 Organisations de l'élevage du menu bétail
 - 3 Groupements d'aviculture
 - 3 Sociétés d'apiculture

Fête des paysans jurassiens Association des gr. d'études agric. et en éc. familiale Service de dépannage agricole du Jura Association des fermiers du Jura et du canton de NE Société des anciens élèves de l'ECA de Courtemelon Groupement des maîtres-agriculteurs du Jura Société des sélectionneurs jurassiens (SSJ) JURANICO, coop. agricole jurassienne p. 1'éc. des anim. Union des producteurs suisses (UPS - section Jura) Société jurassienne de testage et d'insémination Société jurassienne des propriétaires de silos Association des propriétaires de tracteurs Association des sociétés de cavalerie du Jura Syndicat paysan des Franches-Montagnes Association des jeunes éleveurs francs-montagnards Association cunicole Ajoie Groupement des engraisseurs de bétail bovin d'Ajoie Association des planteurs de tabac d'Ajoie Fédération jurassienne des caisses Raiffeisen Assoc. des propriétaires de forêt de Delémont & env. Union des Moulins du Jura Société des vétérinaires jurassiens

¹⁷⁸ organisations membres.